



Nom et Prénom

Adresse du déclarant

Adresse du déclarant

(Quand elle est différente
de l'adresse du destinataire)

N° SIRET

Adresse mail

N° de téléphone

Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1 ^{er} janvier précédent, etc.) :			
Adresse des cabinets secondaires :			
Adresse du domicile du déclarant :			
Nature de l'activité :		Date de début de l'exercice de la profession :	
SI VOUS ÊTES MEMBRE :	Dénomination et adresse du groupement, de la société :		
• d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés			
• d'une société civile de moyens			
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2026 OU À LA PÉRIODE DU		AU (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)	
RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042C-PRO) Voir renvois à la notice			
1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035-B)		Bénéfice :	Déficit :
Prélèvement à la source : Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu :			
- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.			
- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :			
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) (21)			
1 bis- Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés (art. 238 du CGI)			
Résultat net imposé au taux de 10 % :			
2- Plus-values	à long terme imposables au taux de 12,8 %	à long terme exonérées (art. 238 quindecies)	à long terme dont l'imposition est différée de 2ans (art 39 quindecies I-1)
	à long terme exonérées (art. 151 septies)	à long terme exonérées (art. 151 septies A)	à long terme exonérées (art 151 septies B)

3- Exonérations et abattements © et (21) pratiques (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)		sur le bénéfice		sur les plus-values à long terme imposables aux taux de 12,8 %	
Entreprise nouvelle, art 44 sexies : ☐	Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur Art. 44 octies A : ☐	Zone France Ruralités Revitalisation Art.44 quindecies A : ☐	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :		
Zone de revitalisation rurale, art.44 quindecies ☐	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies– O A : ☐	Autres dispositifs : ☐	Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :		

4- BNC non professionnels	Bénéfice		Déficit		Plus-value	
Exonérations sur le bénéfice non-professionnel			Dont exonération sur le bénéfice non-professionnel « jeunes artistes » :			
Plus-value à long-terme imposable au taux de 12,8 %			Plus-value à court-terme			

- Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodécies.	
- Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodécies :	

Comptabilité informatisée
 Votre comptabilité est-elle informatisée ? Oui ☐ Non ☐ Si oui, nom du logiciel utilisé :

Nom, adresse, téléphone, adresse électronique :
 - du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur conventionné :
 - du conseil :
 ECF ☐ Prestataire :

Signature et qualité du déclarant
 À _____, le _____



COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la
case « néant » ci-contre

Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

N° 15945*08

pour AJ mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION																											
Nature de l'activité (1)															Code activité pour les praticiens médicaux														
N° SIRET															si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS									
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK		d'après les règles « créances-dettes »										AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV				Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA										AT							
Nombre de salariés				AP												Salaires nets perçus										AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)															DA														
RECETTES	2	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)															AA												
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)															AB												
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés)															(3)		AC										
	4	Montant net des recettes															AD												
	5	Produits financiers (4)															AE												
	6	Gains divers (5)															AF												
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)															AG												
DÉPENSES PROFESSIONNELLES	3	8 Achats (6)															BA												
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)													BB												
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)													BC												
	11			Taxe sur la valeur ajoutée													BD												
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale													JY												
	13			Autres impôts													BS												
	14			Contribution sociale généralisée déductible													BV												
	15	Loyer et charges locatives															BF												
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (9)													BW				BG										
	17	Entretien et réparations																											
	18	Personnel intérimaire																											
	19	Petit outillage (10)																											
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																											
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)																											
	22	Primes d'assurances																											
	23	Frais de véhicules (12)																											
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ☐ ...																											
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...																											
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires										BT												BK			
				dont cotisations facultatives Madelin										BZ		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										BU			
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès																											
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone																											
	28	Frais d'actes et de contentieux																											
	29	Cotisations syndicales et professionnelles													BY														
30	Autres frais divers de gestion																												
31	Frais financiers (14)															BN													
32	Pertes diverses (15)															BP													
33	TOTAL (lignes 8 à 32)															BR													



N° 15945*08

		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION															
N° SIRET																	
D É T E R M I N A T I O N D U R É S U L T A T	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)												CA		
		35	Plus-values à court terme (16)												CB		
		36	Divers à réintégrer (17)												CC		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)												CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)												CE		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)												CF		
		40	Frais d'établissement (19)												CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)												CH		
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)												BE		
		42	Moins-value à court terme												CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			CL						
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO										
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU		dont plus values à court terme exonérées (art. 151 septies ; 151 septies A et 238 quinquies)	CQ										
	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I » - déduction au titre des frais de représentation de 2%			DF		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I » - déduction complémentaire de 3%	DG										
	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »			CI		dont exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	CJ										
dont revenus nets de cession, concession et sous concession de brevets taxables à 10 %	AX				dont déductions « médecins conventionnés de secteur I » - abattement forfaitaire pour frais du groupe III	DH											
	44	Déficit Société civile de moyens (18)												CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)												CN			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)												CP			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)												CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :										CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :										CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :										CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :										AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)																
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.																
Désignation des véhicules :																	
	Modèle(s)	Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)							
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->																	
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035										A		B					
8	Travailleurs indépendants																
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social (24)										DE							
Sommes à retenir pour la détermination du revenu brut social (25)										DB							
Revenu brut social (si le montant est négatif) (26)								DC									
Revenu brut social (si le montant est positif) (26)										DD							



DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS
DE L'EXERCICE

N° 15945*078

SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et prénom du déclarant ou dénomination :

--

Adresse professionnelle :

--

Code postal

--

 Ville

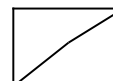
--

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE		20	OU À LA PÉRIODE DU :		AU :
A. RECETTES					
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale				EF	
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)				EG	
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP				EH	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante				EN	
TOTAL 1				EI	
B. DÉPENSES					
Achats				EJ	
Variation de stock (2)				EK	
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances (3)				EL	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois (3)				EM	
Frais de transport et de déplacement (3)				EO	
Frais divers de gestion				EP	
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF (1)				EQ	
Taxe sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ER	
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location				EU	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante				EV	
TOTAL 2				EW	
C. VALEUR AJOUTÉE					
Calcul de la valeur ajoutée			TOTAL 1 – TOTAL 2		EX
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la déclaration n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les déclarations n°1329-DEF et relevés n°1329-AC)				JU	
Cadre réservé au mono-établissements au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono-établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE (cf. notice 2035-NOT-SD)..					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE			AH		
Chiffre d'affaires de référence CVAE				AJ	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223A du CGI)				BO	
Effectifs au sens de la CVAE				BK	
Période de référence					
KA			/		
Date de cessation				MA	
			/		



FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° 15945*08

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations, cocher la case néant ci-contre

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

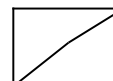
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser une ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.



FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° 15945*08

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations, cocher la case néant ci-contre

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser une ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.